N 3278 — 9e Année

CINQ CENTIMES

Lundi 7 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65. rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

# SCENES TUMULTUEUSES A LA CHAMBRE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera prochainement
LA PUBLICATION DU ROMAN
PATRIE
(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)
Par E. LEPELLETIER

## La Banque de France

C'est un débat bien passionnant que celui qui se déroule depuis huit jours devant la Chambre, car dans cette question du renouvellement du privilège de la Banque, c'est le crédit de notre pays, c'est la puissance financière de la France qui est en jeu.

Si la France a pu donner au monde, après ses malheurs, le spectacle d'un relèvement dont la rapidité a étonné ceux qui la croyaient pour longtemps abattue ; si elle a reconquis rapidement et conservé malgré la faiblesse relative de sa population, sa place au premier rang des grandes nations, c'est beaucoup à la force de son crédit, à son prestige financier qu'elle le doit.

Il n'est point irrévérencieux de dire que nos amis de Russie ne seraient peut-être point venus si spontanément vers nous, s'ils n'avaient su trouver dans nos caisses les milliards dont ils ont besoin pour assurer leur développement économique et militaire.

Quoi qu'on puisse penser de la Banque de France, quels que soient les griefs qu'on ait pu formuler contre sa direction et son fonctionnement, il est impossible de méconnaître les services qu'elle a rendus, *depuis cent ans qu'elle existe, en plaçant* hors de toute atteinte le crédit français, à travers les crises les plus graves que notre pays ait pu traverser.

C'est donc avec une prudence extrême qu'il faut toucher à cet admirable instrument de crédit, et M. Ribot n'a pas eu de peine, dans son magistral discours, à montrer tout ce qu'aurait d'aventureux et de dangereux, dans la situation financière actuelle de l'Europe, la création d'une Banque d'Etat proposée par M. Viviani au nom du parti collectiviste.

Mais si tout le monde, sauf les socialistes, est d'accord pour maintenir l'organisation indépendante de la Banque et pour renouveler son privilège, encore est-il nécessaire d'entourer son fonctionnement des garanties que l'Etat est en droit d'exiger d'un établissement dont dépendent, à un si haut point, les plus importants intérêts du pays et sa sécurité même.

Et, à ce point de vue, le discours si documenté et si vibrant en même temps prononcé par M. Camille Pelletan, a éveillé dans l'opinion publique des inquiétudes que le gouvernement tiendra certainement à dissiper.

La Banque de France est, on le sait, banque d'escompte et banque d'émission. Comme banque d'escompte, elle est indépendante au même titre que tous les autres établissements similaires. Mais comme banque d'émission, elle jouit du privilège d'émettre du papier-monnaie, privilège qui constitue pour elle une arme puissante, en la rendant la régulatrice de la circulation fiduciaire, en lui permettant d'influer sur les cours des changes, sur le taux de l'escompte, qu'elle fixe souverainement, et, par suite, sur toutes les transactions commerciales et financières du pays.

Il n'est pas besoin d'insister sur le danger qu'il y aurait à abandonner un tel pouvoir, sans réserve et sans contrôle, à une institution particulière, naturellement disposée à considérer ses intérêts et ceux de ses actionnaires avant l'intérêt public.

Le contrôle existant aujourd'hui est-il suffisant ? L'action des représentants de l'Etat à la Banque de France peut-elle s'exercer avec assez d'efficacité et d'autorité ? Là est, selon nous, la principale question qui se pose à nos législateurs.

M. Pelletan a provoqué à cet égard de légitimes appréhensions.

Il a montré la petite épargne, accumulée, réalisant des merveilles, construisant des chemins de fer, exploitant les mines, les grands établissements de transport, etc. « Qui a mis ces forces en valeur, s'est-il écrié ? La petite épargne. Qui les gouverne ? Les états-majors financiers. »

Et il a tracé un saisissant tableau de cette féodalité financière de jour en jour plus tyrannique et plus puissante.

Ce qui rend si dangereuse, si forte cette puissance financière, c'est qu'elle s'exerce sur les *revenus de tous les capitaux, sur le prix de tous* les objets, c'est-à-dire sur tout ce qui forme la trame profonde des milliers d'existences dont l'ensemble constitue l'humanité.

Ah ! les pouvoirs politiques ont bien essayé autrefois de s'emparer de tout cela, mais en vain ; les phénomènes économiques se sont dérobés à leur action violente ou maladroite, et la liberté a été sauvée par la force aveugle des choses.

Le malheur du temps présent, c'est que des hommes mettent la main sur toutes ces richesses, et j'espère que personne ici ne nous renverra aux docteurs de l'économie politique qui voient dans un coup de Bourse le simple jeu des forces naturelles de l'humanité. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

De même que les pouvoirs religieux d'autrefois s'emparaient de toutes les émotions humaines, les forces financières s'emparent de toutes les fibres matérielles de la nation.

Je disais que le pouvoir politique n'avait jamais pu gouverner les phénomènes économiques, est-il vrai de prétendre que le pouvoir financier ait renoncé à dominer le pouvoir politique ?

Ne voyez-vous pas sa force et son influence grandir tous les jours dans notre démocratie, au point que, malgré notre arsenal de lois répressives, la France attend encore le premier châtiment des grandes spoliations financières ? (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Ne les voyez-vous pas dans les relations qui intéressent l'honneur et le rayonnement de la France au dehors ? Quelqu'un soutiendra-t-il qu'elles n'ont jamais pesé sur notre politique étrangère, qu'elles n'ont jamais fait verser le sang français ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Nous avons le droit d'être fiers des libertés si vaillamment conquises et si bien défendues par la génération actuelle ; mais prenez garde qu'elles n'aient le sort des cités grecques, qui, après avoir courageusement lutté contre les armées du grand roi et sauvé leur liberté, sont tombées dans la servitude le jour où on a fait entrer dans la cité le fameux mulet chargé d'or. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Regardez autour de vous, ne reconnaissez-vous pas les progrès, le caractère, les mœurs, la contagion de cette puissance nouvelle dans la transformation qui fait que les viriles passions politiques tombent dans la boue des scandales financiers ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Oui, voilà où on va aujourd'hui chercher des armes de parti. Je ne l'ai jamais fait pour ma *part, et j'avoue qu'il vaudrait bien mieux unir* nos efforts pour lutter énergiquement contre ces éléments de corruption. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

En vain voudrait-on essayer de nier et de cacher à la France, qui les voit, ces deux maladies mortelles qui nous menacent : la lèpre des affaires et la fièvre du soupçon ; tous sentent sur leurs têtes ces ramures qui étouffent toute végétation, et dont l'ombre elle-même est empoisonnée.

Voilà la force de cette haute banque dont vous faites votre citadelle. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous avons tenu à citer tout entier ce morceau de grande éloquence, qui a fait sur la Chambre une profonde impression.

L'ardent orateur a aussi dénoncé avec une indignation vibrante la « trahison » de la Banque de France, refusant à Gambetta les millions nécessaires à la défense nationale.

Ici, M. Pelletan a un peu noirci la conduite des « régents », comme l'a démontré M. Cochery, et comme le reconnait, en sa haute impartialité habituelle, le fidèle collaborateur de Gambetta M. Ranc, qui fut mêlé de très près à ces événements, et qui reconnait que si la Banque souleva des difficultés et fit attendre pendant plusieurs semaines l'argent demandé, elle se décida, enfin, à céder, sur cette dépêche adressée de Lyon par Gambetta à Crémieux et à M. de Freycinet : « Nous briserons, s'il le faut, la Banque, et nous émettrons du papier d'Etat. »

Il n'en est pas moins vrai que la nécessité d'augmenter les garanties de l'Etat est apparue à tous, après les discours de M. Pelletan.

La défense du pays, le salut de la patrie ne peuvent être à la discrétion de banquiers cosmopolites. Et sans tomber dans les excès de l'anti-sémitisme, nous n'avons pas le droit d'oublier que le monde de la haute-banque, dans lequel sont choisis aujourd'hui la plupart des régents, a un caractère internationaliste qui légitime toutes les précautions, qui doit éveiller toutes les prudences.

La Banque de France doit être à la disposition du pays, en temps de guerre, comme les chemins de fer, comme les navires marchands.

Il faut que ce soit là la première condition du renouvellement de son privilège, sans préjudice des autres avantages à demander à une institution qui distribue à ses actionnaires des dividendes variant entre 15 et 30 0/0, et qui, dans une démocratie comme la nôtre, a pour devoir de favoriser davantage le petit commerce et de venir en aide aux paysans.

Georges ROBERT.

## Echos et Nouvelles

On plaide en ce moment au tribunal civil de la Seine le procès d'un enfant reconnu par un avocat à la cour d'appel et reconnu ensuite par celui qui a épousé la mère.

## LE DISCOURS DE M. BRISSON

### La fureur des cléricaux

Rien ne peut égaler les accès de fureur que le discours prononcé par M. Henri Brisson le 18 mai a soulevés chez les cléricaux. Ils ont mis et continuent à mettre tout en œuvre pour en atténuer l'effet.

Certains maires ont refusé de l'afficher ; dans les communes où il a été affiché on a placardé à côté la lettre de M. de Mun. Puis on a recouvert le discours de M. Brisson avec une grande affiche jaune qui portait en grosses lettres ces mots injurieux « sectaire et malotru ».

Nous avons parlé de cette affiche grossière apposée à Roubaix, comme elle vient de l'être à Dijon, à Cette, à Uzès, à St-Flour, à Blois, à Marseille, à Montpellier.

Pour répondre aux affiches des cléricaux, beaucoup de Comités et de maires ont demandé de nouveaux exemplaires du discours de M. Henri Brisson.

Mais l'exaspération des cléricaux va plus loin : il n'est pas de jour que M. Henri Brisson ne reçoive des lettres, des télégrammes, des placards remplis d'injures et de menaces.

Un curé de la Creuse, gardant l'anonymat, comme tous les insulteurs, l'injurie en vers, et quels vers ! en voici un échantillon :

> Toi qui combats si bien la France
> En prêchant la Révolution,
> Es-tu de la triple alliance ?

Il continue en l'appelant président de Chambre d'esclaves et de pleutres.

Un autre anonyme menace M. Henri Brisson des foudres d'un dieu vengeur.

Un autre rapproche le discours du président des orages que nous subissons depuis quelques jours.

Parlant de Dieu et de ses menaces, il ajoute :

> Et il n'a même pas tardé à vous en avertir, puisque la nuit suivante il tuait dix personnes par la foudre en différents endroits de la France ; et sans parler des dégâts considérables causés par les orages de cette nuit-là et du lendemain. Le journal que je tiens en fait foi.

Une « chrétienne de la Gironde », qui indique son âge, vingt-sept ans, dit ces aimables choses :

> De même que l'hippopotame plonge son museau embourbé jusque dans la boue la plus noire et la plus abjecte, votre intelligence, obscurcie par la vase du matérialisme, rampe et se vautre dans le plus dégoûtant immondice que peut contenir l'esprit humain.

On pourrait multiplier les citations.

M. Henri Brisson méprise ces injures et ces menaces. Il est autrement réconforté par les *lettres de félicitations, venues de tous les points* de la France.

On le félicite d'avoir affirmé solennellement le droit souverain de la société civile et d'avoir protesté contre le langage du père Ollivier « qui n'a pas craint de tenir devant le représentant de Guillaume II le langage qui servait à Guillaume Ier dans sa lettre à sa femme datée de Sedan même, à savoir que Dieu avait voulu châtier une nation. »

Ceux qui croyaient que les cléricaux avaient désarmé, s'étaient fait d'étranges illusions : la lutte recommence plus vive, mais ces explosions de fureur auront un heureux effet, celui de mettre les républicains et les libres-penseurs en garde pour les élections prochaines.

## Montmartre bouge

La plus grande effervescence règne sur la Butte à la suite de mesures prises ces jours derniers au nom des mœurs contre plusieurs œuvres littéraires. Mais dans ces milieux, les protestations revêtent des formes amusantes et spirituelles. C'est ainsi que M. Courteline va assigner le ministre des Beaux-Arts pour outrages publics à la pudeur.

L'assignation est basée sur ce fait que M. Courteline, ayant eu à conduire un enfant de dix ans au Théâtre des Variétés, l'enfant est sorti scandalisé de cet établissement, où l'on autorise les exhibitions les plus décolletées.

L'auteur de *Boubouroche*, qui se montre si sévère pour les pièces de Montmartre, devrait se montrer plus rigoureux pour le déshabillage au théâtre.

D'autre part, M. Oscar Metenier qui a vu sa pièce interdite : *Mlle Fifi* interdite au grand Guignol assigne le préfet de police pour entraves à la liberté du travail, et il adresse au directeur de l'Assistance publique une demande d'inscription comme indigent.

Cette demande, rédigée avec beaucoup d'esprit est apostillée par plusieurs deputés.

On rigole donc encore à Montmartre.

## TIRAGES D'OBLIGATIONS

### Emprunt municipal de Paris 1888

Le numéro 221,508 gagne 100.000 fr.
Le numéro 481.462 gagne 50.000 fr.
Les numéros suivants gagnent 10 000 francs, 632.881—184.573—430.096—18.782.
Les numéros suivants gagnent 5.000 francs, 662.192—234.067—336.566—130.483.
Les numéros suivants gagnent 1.000 francs, 538.046—1.384—252.615—169.070—256.719—480.384—224.048—55.273—30.486—671.648—421.681—479.374—133.140—1.316—281.630—621.695—692.531—574.306—298.527—547.382—196.067—321.716—450.458—95.348—618.951—50.496—413.641—73.342—8.450—391.539—114.932—382.732—189.809—2.789—167.082—352.303—693.041—133.409—558.337—525.645.

### Crédit Foncier de France
*Communales 1880*

Le n° 487.759 gagne 100,000 fr.
Le n° 469,480 gagne 25,000 fr.
Les numéros suivants gagnent 5,000 fr. : 1,150 — 308,623 — 492,836 — 293,477 — 277,011 — 466,712.
Les numéros suivants gagnent 1,000 francs : 242,952 — 388,196 — 615,062 — 628,964 — 248,570 — 402,313 — 552,909 — 677,32? — 714,002 — 717,222 — 495,222 — 28,869 — 326,209 — 332,736 — 887,871 — 23,505 — 231,424 — 218,336 — 206,121 — 533,851 — 396,560 — 250,381 — 467,474 — 138,446 — 253,650 — 435,438 — 993,943 — 664,862 — 48,631 — 85,661 — 3,882 — 945.345 — 188,628 — 57,184 — 40,552 — 276,250 — 576.639 — 534,131 — 660,097 — 641,637 — 483,713 — 869.226 — 388,525 — 516,391 — 388,434

### Communales 1891 3 0/0

Le numéro 698.143 gagne 100,000 fr.
Le numéro 661,490 gagne 10,000 fr.
Le numéro 878,479 gagne 5,000 fr.
Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :
720,386 — 114,212 — 29h,217 — 491,309 — 10,772 — 699,300 — 728,880 — 592,749 — 289,548 — 783,064 — 726,704 — 818,922 — 834,726 — 631,329 — 493.574 — 699,376 — 674,964 — 715,845 — 292,270 — 920,364.

## Nos Dépêches

*Par Fil Téléphonique Spécial*

### Conseil des Ministres

Paris, 5 juin. — Les ministres se sont réunis samedi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des travaux publics a entretenu le Conseil de la situation à la Grand'Combe et de l'interpellation qui sera discutée aujourd'hui devant la Chambre.

Le ministre des finances a fait signer un décret aux termes duquel M. René Clausel, conseiller réferendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maitre.

### Les mélasses

Paris, 5 juin. — La commission des sucres du Sénat a reçu cette après-midi une délégation des distillateurs de Seine-et-Marne, qui lui ont demandé de hâter le vote de la loi sur les mélasses, adopté par la Chambre. La commission se réunira à nouveau lundi.

## La Chambre

*Séance du 5 juin.*

### Avant séance

#### Les 14,000 francs de l'obit de Notre-Dame

MM. Hubbard et Montaut viennent de déposer l'amendement suivant au sujet du crédit de 14,000 francs demandé par le gouvernement, pour le service religieux de Notre Dame.

« Changer la destination du crédit rélatif à la *cérémonie de Notre-Dame et intitaler comme suit le* chapitre : « Subventions aux sociétés de sauveteurs médaillés régulièrement autorisées. »

#### Le privilège de la Banque de France

Les socialistes viennent de déposer l'amendement suivant au projet de renouvellement du privilège de la Banque de France :

« En cas de guerre continentale, l'encaisse de la Banque de France sera à la disposition de l'Etat pour servir à la défense nationale. »

### La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 20., sous la présidence de **M. Brisson**, président.

#### Le naufrage du « Vaillant »

A l'unanimité de 489 votants, la Chambre adopte un projet tendant à ouvrir au ministère de la marine un crédit supplementaire de 300.000 fr. pour venir en aide aux victimes des naufragés du *Vaillant*, de la *Mésange*, du *Saint-Pierre* et de *l'Anna*.

#### La Filature de la soie

La Chambre adopte le projet tendant à la prorogation jusqu'au 31 mai 1898 de la loi du 13 janvier 1895 en ce qui concerne les primes à la filature de la soie et la proposition de MM. Fernand de Ramel et Ducos relative aux encouragements à donner à la sériciculture et à la filature.

## La grève de la Grand'Combe

### Interpellation Basly-Lamendin

**M. Basly** a la parole pour développer son interpellation.

La grève actuelle, dit-il, eût été évitée si la Compagnie avait tenu ses engagements. Les ouvriers, eux, ont tout fait pour éviter cette grève. La Compagnie aurait dû se résoudre à un roulement,

Le directeur, M. Griffon, maire et conseiller général, etait candidat à la députation. Il dut choisir entre sa candidature et sa situation de directeur ; il opta pour celle-ci et conserva une vive rancune contre les travailleurs. A present que ceux-ci ne se laissent plus conduire comme des moutons, on les jette sur le pavé.

**M. Jaurès.** — Très bien !

**M. Basly.** — Le gouvernement, qui était intervenu en octobre pour faire la paix, laisse maintenant faire la guerre ? Est-ce pour céder aux injonctions du *Temps* et des *Débats*.

Sur les mille ouvriers congédiés, plus de la moitié ont fait huit à dix ans de service. On a violé leurs droits ; ce sont en effet, les ouvriers seuls qui alimentent la caisse des retraites. Les sommes que la compagnie leur donne, quand elle les renvoie, ne sont que la restitution d'une partie de ce qu'ils ont versé. Pendant vingt ans, la compagnie s'est servie de l'argent des ouvriers pour construire des églises et des chapelles. (Bruit.)

**M. Faberot.** — L'église de la Grand'Combe a été bâtie avec l'argent des ouvriers.

**M. Basly,** — Il faut que le gouvernement dise pourquoi la Compagnie n'a pas appliqué la loi sur les caisses de retraites. Il faut qu'elle restitue aux ouvriers ce qu'elle leur doit.

Les bassins houillers du Midi ne peuvent lutter contre la concurrence anglaise. Une élévation des droits de douane s'impose ; il faut aussi diminuer les tarifs de chemins de fer. En somme, si le gouvernement a envoyé des troupes à la Grand'Combe, c'est pour permettre aux directeurs de l'économat de toucher des commissions sur les fournitures. (Réclamations au centre.)

**M. Brisson.** — Monsieur Basly, vous n'avez pas le droit de tenir un pareil langage.

**M. Basly.** — Les règlements de la Compagnie sont illégaux. Je demande au gouvernement quelles sont les mesures qu'il compte prendre.

**M. Basly** termine en demandant que le gouvernement veille à ce que les ouvriers ne soient pas ainsi dépouillés de leur salaire et qu'il oblige la Compagnie P. L. M. à établir des tarifs réduits qui permettant de lutter contre la concurrence anglaise amènera une recrudescence de travail à La Grand'Combe. (Applaudissements à gauche).

**M. Lamendin.** — Je m'associe aux observations de M. Basly. La compagnie de la Grand'Combe n'obéit pas à la loi ; elle renvoie les ouvriers syndiqués et *ceux qui ont contracté des infirmités au* service de la mine. Elle excite ceux qui travaillent contre ceux qui font grève. Le gouvernement devrait agir autrement qu'en envoyant des soldats. (Très bien à gauche).

**M. Faberot.** — J'ai vu les grèves du Pas-de-Calais. Je n'ai jamais rien vu comme à la Grand'Combe ; c'est un scandale ! Voyons, citoyens du gouvernement, vous ne comprenez donc pas la charite ! (rires). Désarmez la haine des malheureux.

La Compagnie n'a même pas un semblant de raison, et c'est de gaieté de cœur que par la famine elle a « transformé une ville heureuse en un tombeau ». Et c'est le capitaliste, pendant ce temps, qui grossit encore un peu plus (Rires). On a proposé le roulement, puisque la Compagnie ne pouvait écouler ses charbons, mais elle s'y connait aux chiffres, la gaillarde (Rires) et elle a refusé. C'est alors qu'on a envoyé la gendarmes, fantassins, cuirassiers, toute une armée qui ferait mieux à la frontière.

M. Faberot demande qu'on réconcilie tout le monde et qu'on vienne en aide aux victimes de la grève qui la plupart sont des ouvriers qui étaient proche de leur retraite ou qui avaient été blessés dans la mine.

### Reponse du ministre des travaux publics

**M. Turrel.** — Pour remédier à cette situation, on propose un relèvement du tarif des douanes. Mais c'est là un procédé dangereux à n'employer qu'*in extremis*. Mieux vaut chercher à obtenir un abaissement du prix des transports et j'ai le plaisir de faire connaître à la Chambre qu'un nouveau tarif réduit va être soumis à l'homologation.

**M. Jaurès.** — Ce tarif est-il en vigueur ?

**M. Turrel.** — Oui, depuis un mois.

**M. Carnaud.** — Nous n'en avons rien su.

**M. Turrel.** — Et je compte prochainement obtenir une modification des tarifs pour le transport des houillères du Gard à Marseille.

**M. Jaurès.** — Très bien ! Très bien !

**M. Turrel** s'explique ensuite sur la grève même, sur la nécessité pour le gouvernement de defendre aussi bien la liberté du travail que le droit de grève. Des mineurs étaient congédiés dans le Gard, le gouvernement ainsi que la Cie d'ailleurs, a cherché à les replacer dans les mines du Nord. Et tous ont été replacés ; ceux qui n'ont pu entrer immédiatement dans leur place ont été occupés aux travaux de route dans la Lozère. Que demande-t-on de plus ?

**M. Dejeante.** — Les chantiers ne sont pas ouverts.

**M. Turrel.** — Si, puisqu'on y emploie déjà des 58 ouvriers.

Quant à l'emploi de la force armée qu'on nous reproche, il fallait bien y recourir puisque ceux qui refusaient les propositions du gouvernement et de la Cie voulaient malmener ceux qui acceptaient.

**MM. Faberot, Dejeante, Basly, Gérault-Richard** protestent.

**M. Turrel.** — On reproche à la compagnie d'avoir renvoyé subitement les ouvriers en s'appliquant à disloquer l'association syndicale. Je rappelle que la compagnie a au contraire prévenu les ouvriers de la nécessité de licencier une partie de son personnel le dividende de la compagnie étant tombé de 100 à 20 fr. La première liste des congédiés comprenait 120 noms dont pas un seul syndiqué. La compagnie s'est efforcée de congédier d'abord les célibataires, puis les mariés sans enfants, puis ceux qui n'avaient qu'un enfant.

M. Basly a critiqué le réglement sur la caisse de retraite de la Grand Combes. La verité est que le règlement de 1891 accordait aux ouvriers des pensions supérieures de 300 fr. à celles de toutes les Compagnies. Aussi cette caisse était-elle vouée à la faillite. Pour eviter cette faillite on a fait un règlement qu'approuva la majorité des ouvriers. Par ce réglement, la Compagnie s'est engagée à garantir à l'avenir les pensions nouvelles. (Bruit et dénégations à gauche),

## VIOLENT INCIDENT

**M. Brisson** invite les députés de ce côté (en indiquant la gauche) à faire le silence.

**M. Coutant**, furieux. — Alors on ne peut plus dire un mot !...

**M. Brisson.** — Non, M. Coutant, si vous avez des documents, donnez-les aux orateurs inscrits, mais gardez le silence.

**M. Dejeante.** — Le réglement en question, les ouvriers ne le connaissent pas.

**M. Turrel.** — Ils le connaissent si bien que voici les 3000 signatures qui l'ont approuvé.

**M. Gérault-Richard.** — Je vous mets au défi de montrer les signatures. Oh ! ça, ce sont les noms inscrits par la compagnie mais pas par les signataires. (Bruit prolongé).

**M. Turrel.** — Voici 15 ans que je suis à la Chambre. Je regrette vraiment aujourd'hui de ne pas être du parti qui proteste je saurais aussi interrompre et riposter à pareille observation.

**M. Brisson.** — Le ministre a raison. Gardez le silence. (Bruit à l'extrême gauche).

**M. Gérault-Richard** à M. Brisson. — N'exagérons pas (Voix à droite et au centre : A l'ordre ! Vociférations à l'extrême gauche).

**M. Gérault-Richard**, au centre. — Mouchards ! tas de mouchards ! (Tumulte. Cris répétés : A l'ordre, à l'ordre !)

**M. Gérault-Richard.** — Vous êtes des mouchards, je répète que vous êtes tous des mouchards ! (Vacarme ; le tumulte est à son comble),

**M. Brisson.** — Devant une semblable parole, je vais consulter la Chambre sur l'application de la censure. (Le vacarme persiste).

**M. Brisson** carillonnant. — Je donne la parole à M. Gérault Richard pour s'expliquer sur son rappel à l'ordre.

**M. Gérault-Richard.** — Si j'ai dit mouchards c'est que les cris à l'ordre partis de la droite équivalaient à une dénonciation pour appeler sur moi les sévérités du réglement (Applaudissements à gauche).

**M. Brisson.** — Retirez purement et simplement l'expression que vous avez employée.

**M. Gérault-Richard.** — Vous m'invitez à m'expliquer, vous m'appliquez le réglement ensuite et vous ne voulez plus que je m'explique. Mais je m'expliquerai et je dirai ce que j'ai à dire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Brisson.** — On n'explique pas une injure, on la retire. (Applaudissements au centre.

**M. de Bernis** à M. Gérault-Richard. — Vous en voulez pour votre argent, vous avez raison. (Rires.)

**M. Gérault-Richard** continue. — Si nous autres, socialistes, nous interrompons davantage, c'est que nous avons au cœur une foi brûlante et si vous autres de la droite vous pouvez entendre des choses qui vous déplaisent sans protester, c'est que vous n'avez pas de sang dans les veines. (Applaudissements.)

Mais je ne veux pas obliger votre président à sonner plus longtemps le tocsin et je termine en déclarant nettement : Traitez-moi en ennemi car moi je vous traiterai toujours en ennemis.

L'extrême gauche applaudit bruyamment et tous les socialistes se précipitent vers M. Gérault Richard quand il regagne son banc.

## LA CENSURE PRONONCÉE contre M. Gérault-Richard

**M. Brisson.** — M. Gérault-Richard ayant par ses explications aggravé sa situation je propose contre lui la censure avec exclusion temporaire et je demande à la Chambre de le faire sans débat. (Applaudissements. Bruit).

La Chambre consultée prononce par assis et levé la *censure avec exclusion temporaire* contre M. Gérault-Richard.

## EXPULSION

### par la force armée

**Le Président invite M. Gérault-Richard à se conformer à la décision de la Chambre et à quitter la salle des séances.**

**M. Gérault-Richard ne bouge pas.**

**M. Brisson.** — Je vous réitère mon invitation.

M. Gérault-Richard ne bouge pas davantage.

**M. Faberot.** — Reste là, mon vieux Gérault !...

**M. Brisson.** — En raison de ce refus, la séance est suspendue.

Il est 5 heures 25.

Dans le tumulte qui suit, MM. Chapuis et Sauzet ont une violente altercation. Le premier veut s'élancer sur son collègue, on les retient, on les sépare.

M. Gérault-Richard remonte au troisième banc, au milieu de ses amis.

On fait évacuer les tribunes publiques et celles de la presse.

Le Président donne l'ordre de faire évacuer la salle.

M. Gérault Richard et une vingtaine de ses amis refusent de sortir malgré les sommations des huissiers.

MM. Humbert et Marcel Habert se sont joints à eux. Plusieurs députés socialistes n'étaient pas en séance quand l'incident s'est produit. MM. Chauvin et Marcel Sembat veulent notamment se faire rouvrir les portes pour aller partager le sort de leur collègue mais ils se heurtent à une consigne formelle et errent mélancoliquement dans les couloirs.

Pendant la suspension, le bureau de la Chambre s'est réuni pour délibérer sur l'attitude à prendre.

A deux reprises différentes, les trois questeurs viennent inviter M. Gérault-Richard à sortir, mais sans succès.

« Je veux, déclare **M. Gérault-Richard**, aller jusqu'au bout de mon droit. »

On se décide alors à requérir la force armée. Le colonel commandant du palais, escorté de quatre huissiers et d'un détachement de soldats d'infanterie de marine sans armes (Ils ont formé les faisceaux à l'entrée des séances) entre dans la salle en souriant. Mettant la main sur l'épaule de M. Gérault-Richard, le colonel lui dit :

« Cette fois, consentirez-vous à obéir à la loi. »

**M. Gérault-Richard.** — Oui ! mais je constate que pas plus sous la République que sous la monarchie, sous l'empire, les représentants du pays ne peuvent se faire entendre dans cette enceinte.

Et le député socialiste se lève et pousse le cri de : Vive la Révolution sociale, qui est répété par ses amis, et escorté par eux, quitte la salle des séances.

A ce moment, quelques-uns des socialistes crient : A bas le règlement ! A bas Brisson !

### Les conséquences de la censure

La censure avec exclusion temporaire entraine l'interdiction de prendre part aux travaux de la Chambre pendant les 15 séances suivant celle où la mesure a été prononcée.

En outre elle comporte privation de moitié de l'indemnité pendant deux mois. Enfin la mesure entraine l'impression et l'affichage à deux cents exemplaires aux frais du député de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches seront apposées dans toute l'étendue de la circonscription du député.

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à six heures 5.

### Nouveau tumulte

**M. Jaurès** demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. Brisson.** Quel rappel au règlement.

**M. Jaurès.** — Je demande la parole pour savoir quelles sont les garanties qui sont accordées au mandat législatif. (Bruit).

**M. Brisson.** — Evidemment il s'agit d'une critique et d'une protestation contre la mesure disciplinaire qui vient d'être prise. La question soulevée par M. Jaurès n'est pas à l'ordre du jour. Dans ces conditions je ne puis lui accorder la parole. (Violentes exclamations à l'extrême gauche. Tumulte).

**M. Jaurès** persiste à demander la parole. Le tumulte va croissant à l'extrême gauche.

**M. Brisson.** — Je propose à la Chambre de s'ajourner à jeudi prochain.

La chambre consultée s'ajourne à jeudi par mains levées.

## INJURES DES SOCIALISTES

### A M. BRISSON

Sur ce, vociférations à l'extrême gauche cris de : « A bas Brisson ! A bas Brisson ! »

Tandis que celui-ci, le chapeau à la main descend, redoublement de cris furieux. Quand M. Brisson, blême de colère, passe le long de la dernière travée de gauche, pour sortir il regarde en face les socialistes avec un temps d'arrêt, comme pour discerner d'où partent les injures qui lui sont adressées. Puis il se détourne et part pendant que les cris : A bas Brisson ! réactionnaire ! misérable ! se font entendre.

Le public qui avait patiemment attendu dans la cour pour voir la fin de ce déplorable incident rentre dans les tribunes juste à temps pour voir de dos des députés se bousculer vers les portes.

La séance est levée à six heures et demie et renvoyée à jeudi.

### Incident Gérault-Richard-Darlan

Après avoir quitté la salle des séances, M. Gérault-Richard a été autorisé à rester quelques instants dans son bureau pour corriger les épreuves de son discours qui doit paraître au compte-rendu de la séance.

Mais il a pris l'engagement de quitter aussitôt